



COMMUNE DE MASSERET

ARRÊTÉ D'OPPOSITION À UNE DECLARATION PREALABLE

Décision délivrée par le Maire au nom de la Commune

DEMANDE DP 019129 26 00013

de Frédéric Lecuyer
demeurant 8 Route de Meilhards
19510 Masseret

Dossier déposé le 08 Juin 2026

pour Création d'un carport
sur un terrain sis 6 Route de Meilhards, 19510 MASSERET
cadastré 0C69

LE MAIRE DE MASSERET,

Vu la déclaration préalable susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Masseret ;

Vu l'affichage en mairie du 08/06/2026 de l'avis de dépôt de la demande de déclaration préalable ;

Considérant que le projet consiste en la réalisation d'un carport d'une largeur de 3,50 m, d'une longueur de 10 m, soit une emprise au sol de 35 m² ;

Considérant qu'aux termes de l'article R.421-14 du Code de l'urbanisme, doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire les constructions nouvelles créant une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20 m² ;

Considérant, dès lors, que les travaux projetés ne relèvent pas du régime de la déclaration préalable mais sont soumis à permis de construire ;

ARRETE

Article 1 : Opposition est faite à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande.

Fait à MASSERET, le 03/07/2026
Le Maire,
Bernard ROUX

